



HAL
open science

Les demandeurs d'asile ourdouphones dans le marché du travail clandestin en France

Shahzaman Haque

► **To cite this version:**

Shahzaman Haque. Les demandeurs d'asile ourdouphones dans le marché du travail clandestin en France. *Langage et Société*, 2022, 177 (3), pp.113-131. hal-03923481

HAL Id: hal-03923481

<https://inalco.hal.science/hal-03923481>

Submitted on 4 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Les demandeurs d'asile ourdouphones dans le marché du travail clandestin en France

Shahzaman Haque

Inalco, Paris

shahzaman.haque@inalco.fr

Introduction¹

Connue comme terre d'asile, l'Europe de l'Ouest reçoit des milliers de migrants, depuis les années 1980 (Simone 2021) en raison d'une situation géopolitique instable ou pour « quitter un régime liberticide » (Gérard-François Dumont 2018) dans leur pays d'origine. Une « crise des migrants » a été identifiée « dans les médias et les déclarations politiques à partir de l'été 2015 » (Blanchard & Rodier 2016). La France, jouissant depuis la Révolution Française d'une image traditionnelle de pays d'accueil pour les réfugiés, comme l'atteste l'article 120 de la Constitution du 24 juin 1793², a enregistré, pour sa part, une hausse des demandes d'asile, passant de 74 468 demandes en 2015 à 123 530 demandes en 2019³. Dans ce contexte, comment peut-on imaginer l'accueil sur le sol

-
1. Ce travail est issu d'un projet ANR LIMINAL 2017-2021 (Médiation linguistique et culturelle entre acteurs en situation de crise migratoire) coordonnée par Marie-Caroline Saglio-Yatzimirsky. En ligne : <<https://anr.fr/Projet-ANR-17-CE41-0004>>
 2. L'article 120 stipule « Il donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté. Il le refuse aux tyrans ». En ligne : <<https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-du-24-juin-1793>>
 3. Source : Ministère de l'Intérieur, France. En ligne : <<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Etudes-et-statistiques/Statistiques/Essentiel-de-l-immigration/Chiffres-cles>>

français de centaines de milliers d'exilés, parmi lesquels une grande partie d'allophones⁴, exprimant leur détresse et leurs besoins au quotidien ? En se focalisant sur les langues utilisées sur le marché du travail, cet article se propose d'étudier quelques cas de demandeurs d'asile⁵ ourdouphones⁶ en France. Deux aspects méritent l'attention. D'une part, il s'agira de connaître quels outils linguistiques et stratégies sont adoptés par des exilés allophones afin d'intégrer un environnement monolingue français. D'autre part, si, en France, l'insertion sur le marché du travail ne semble pas possible sans le français, langue dominante⁷, il existe en parallèle un autre marché du travail, celui l'économie informelle. Dans ce dernier, le français est relégué au deuxième plan lors des recrutements au profit des langues des migrants lorsque les principaux recruteurs partagent les mêmes expériences socio-culturelles⁸. Vigouroux (2013 : 300) qualifie ce marché d'« *informal economy* » et rappelle que d'autres termes étaient aussi utilisés comme « *underground, second or undeclared economy* » dans les années soixante-dix à propos des études sur le marché du travail en Afrique (citant ILO⁹ 1972; Hart 1973). Soulignons qu'en France, le travail clandestin « était un phénomène reconnu, toléré ou même favorisé par les pouvoirs publics qui y voyaient certains aspects positifs pour

-
4. Parmi les cinq premiers pays à l'échelle de demande, seule la Guinée est un pays francophone tandis que les autres comme l'Afghanistan, la Géorgie, l'Albanie et le Bangladesh ne le sont pas. Source : Ministre de l'Intérieur, France, chiffre pour 2019.
 5. On prendra le soin de ne pas confondre les deux termes « demandeurs d'asile » et « réfugiés ». Le premier renvoie « aux personnes sollicitant la reconnaissance d'une protection internationale » alors que le second « aux personnes ayant obtenu le bénéfice d'une protection internationale » (Barrot et Dupont 2020 : 13). Le terme « migrant » est employé au même titre que les « demandeurs d'asile » alors que son usage est généralement répandu aussi au « réfugié ».
 6. L'ourdou, langue nationale au Pakistan et officielle dans cinq états en Inde, comporte au moins 150 millions de locuteurs comme langue première et langue seconde aussi bien dans le sous-continent indien que dans la diaspora en Occident ou au Moyen-Orient ou bien en Afrique du Sud. En ligne : <<https://www.ethnologue.com/language/urd>>
 7. L'importance du français dans le monde du travail a été maintes fois montrée : « La probabilité que le locuteur adopte le français pour s'exprimer est d'autant plus grande que le marché est dominé par les dominants, par exemple dans les situations officielles » (Bourdieu 1978 : 52). L'hégémonie du français est attestée à tous les plans sociaux aussi bien en France (Erfurt 2013) qu'au niveau de l'Europe (Bochmann 2013).
 8. Je souligne ici les chantiers en sous-traitance par les Pakistanais où des langues comme l'ourdou et le pendjabi deviennent langues du quotidien entre des travailleurs, ici des exilés d'origine pakistanaise ou afghane.
 9. *International Labour Office*.

la France : « Une immigration, *même clandestine*, coûte moins cher à la France qu'une politique nataliste »¹⁰ (Sammut 1976 : 380). Cette pratique était en cours et répandue en France jusqu'aux années soixante-dix avant que les lois et instructions réglementant l'immigration ne soient introduites (voir Sammut 1976 : 382). De nos jours, le recours à des clandestins subsiste particulièrement pour les migrants roumains (Potot 2006), les femmes migrantes congolaises (Nguïé 2020), des travailleurs clandestins chinois (Chuang 2021) ou encore des jeunes de l'Afrique de l'Ouest (Souleymane & Agbessi 2021)¹¹.

Alors qu'il n'était pas d'emblée prévu d'aborder la mobilité des demandeurs d'asile en France, il s'est avéré que la migration économique pouvait être l'une des raisons supplémentaires justifiant un départ en dehors du risque de perdre la vie du fait des conditions géopolitiques conflictuelles¹². C'est pourquoi, je présenterai quelques cas de migrants d'origine afghane et pakistanaise ayant intégré le marché du travail non déclaré alors que leur demande d'asile était en cours ou avait été rejetée. Afin de mieux saisir l'enjeu de la langue dans l'intégration à la société d'accueil, je m'intéresserai tout particulièrement au *récit de migration* (Beneduce 2008 ; Blommaert 2001 ; de Fina 2003 ; Vigouroux 2013).

Nous reviendrons dans un premier temps sur la méthodologie d'enquête et d'observation sur le terrain. Puis, nous présenterons le terrain où les exilés ont été interviewés et nous montrerons la présence d'autres langues pratiquées à la fois par les exilés eux-mêmes et par les différents acteurs représentant des structures de bénévolat. Nous aborderons ensuite une revue de littérature sur les conditions de travail pour les

10. Carmel Sammut se réfère ici à la déclaration faite dans le journal *Les Echos*, le 29 mars 1966 par Jean-Marcel Jeanneney, alors ministre des Affaires Sociales, dont il reprend les termes (Sammut 1976 : 382).

11. Voir aussi le rapport de *Commission d'orientation pour l'emploi* (2019 : 40) selon lequel le travail non déclaré représenterait 2,5 millions de personnes en France (toute catégorie confondue). En ligne : <<https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/coe-rapport-travail-non-declare-fevrier-2019.pdf>>

12. Pour les Pakistanais, la migration économique dite « des réfugiés économiques » était déjà considérée comme l'un des facteurs d'asile en France depuis 1989 ainsi que l'a constaté Anne Krieger-Krynicky (1989 : 11) citant le chômage et la démographie galopante comme l'une des autres raisons. Par ailleurs, pour Michelle Guillon (1992 : 6), « les motivations économiques et politiques d'exil se combinent » d'une manière générale pour beaucoup d'individus en France, ce qui semble toujours le cas et se trouve une fois encore confirmé par l'observation menée au campement de Paris dans le cadre de cette étude.

exilés en France et présenterons enfin les portraits de quatre demandeurs d'asile et leur rapport au marché de travail.

1. Méthodologie d'enquête

Plusieurs études évoquent la violence subie par la majorité des exilés dans leur pays d'origine (Laacher 2010; Womersley & Kloetzer 2018; Saglio-Yatzimirsky & Galitzine-Loumpet 2022). Une violence qui aurait également contribué à conditionner leurs pratiques verbales ou non verbales ainsi que leur comportement ou leur état psychique. À cela s'ajoute le fait que recueillir des données par l'observation dans un contexte aussi délicat à saisir et à documenter n'est pas chose aisée. Il s'agissait d'observer les pratiques langagières des demandeurs d'asile, puis de relever la présence de tout marquage linguistique au sein des campements ou centres d'accueil de jour et enfin, d'observer le déroulement des interactions entre migrants et acteurs du milieu associatif ou de l'administration française en vue de mieux saisir la mobilisation des différentes langues, celles des migrants et celle du pays d'accueil, le français. Les récits de vie ont été en outre un outil capital sur les terrains d'enquête. Comme le souligne Canut (2012 : 640), « les récits, dont la circulation est permanente dans la vie quotidienne, ont une fonction essentielle dans la construction de la société et plus particulièrement un rôle dans les configurations migratoires ». Les exilés sont amenés à narrer d'une manière très détaillée leur vie, les circonstances locales et autres histoires politiques et conflictuelles dans le pays du départ, ce que Blommaert (2001 : 428) nomme « *home narratives* » qui permettent de mieux appréhender la société d'où ils proviennent et de mieux comprendre l'incident particulier ayant déclenché leur départ. C'est grâce à cet outil qu'au cours des entretiens certains migrants ont pu confier des informations précieuses permettant de décortiquer leur raisonnement lors de l'analyse. Dans le contexte singulier des demandeurs d'asile d'origine afghane et pakistanaise, l'ourdou était la seule langue les mettant d'emblée à l'aise pour communiquer. De ce fait, ils ont eu l'impression que j'étais l'un des leurs (un *insider*), parlant non seulement leur langue mais partageant aussi la même connaissance de leurs valeurs socio-culturelles¹³.

13. Patricia Zavella (1996 : 139) montre que les *insiders* « comprennent mieux la subtilité du langage, gagnent la confiance de leurs interlocuteurs plus facilement et formulent les problématiques plus respectueuses des communautés auxquelles ils appartiennent ». Je me suis présenté comme quelqu'un qui venait du sous-continent indien tout comme eux, mais plus particulièrement de l'Inde.

En complément de l'observation participante, qui « ne permet pas d'accéder à de nombreuses informations » (Olivier de Sardan 1995 : 76), l'entretien a été le second instrument employé pour la collecte des données auprès des demandeurs d'asile sur ce terrain. J'ai procédé ainsi à un entretien semi-directif privilégiant les récits de vie de quelques-uns des migrants ourdouphones d'origine afghane et pakistanaise, mais je me limiterai, dans cet article, aux propos recueillis auprès de ceux qui ont intégré le marché du travail non déclaré à la suite de leur demande d'asile. Les exilés rencontrés ne sont que des hommes dans ce cadre¹⁴.

Enfin, malgré mes souhaits, il ne m'a pas été possible d'étendre ma recherche sur le lieu de travail des enquêtés, car les demandeurs d'asile eux-mêmes ne voulaient pas que l'enquête s'y déroule pour ne pas attirer l'attention sur leur cas ni mettre en difficulté leur employeur. Non seulement l'anonymat des demandeurs d'asile est un élément crucial qu'il faut préserver, mais les informations sur les lieux de travail ou la nature du travail n'ont pas non plus été recueillies ou sont restées très vagues¹⁵.

2. Présence des langues sur le terrain

L'enquête relative aux pratiques langagières des migrants ourdouphones a été menée principalement sur les terrains suivants :

- Centre d'Urgence du Centre du Premier Accueil (CPA) de la Porte de la Chapelle
- Centre d'Hébergement d'Urgence des Migrants (CHUM) à Ivry-sur-Seine
- Centre d'Hébergement d'Urgence Jean Quarré, Paris 19^e
- Centre d'accueil de jour à Calais

La présente étude se focalise sur le terrain du CHUM à Ivry-sur-Seine. D'une manière générale, dans tous les lieux, le français était la langue principale d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile. Emmaüs Solidarité faisait partie des principaux opérateurs au CHUM d'Ivry-sur-Seine. S'il y avait des travailleurs sociaux monolingues

14. La présence de la migration féminine est observée mais, en tant que chercheur de sexe masculin, je n'ai pas eu la possibilité de m'entretenir avec les femmes, très probablement, pour cause de pudeur, une notion courante au sein des familles traditionnelles dans le sous-continent indien.

15. Montagut (2016 : 89-90) **évoque** le même avis au sujet des demandeurs d'asile en indiquant qu'il est difficile pour eux de partager leur expérience ou qu'ils ne peuvent pas « expliciter de manière précise et ordonnée les raisons de leur venue en France lors de leur audience à l'Ofpra », particulièrement pour ceux qui ont subi des tortures dans le pays d'origine.

français, on en trouvait également d'autres parlant l'arabe, l'anglais, le pashto, l'ourdou, etc. Il s'agissait d'interprètes ou de traducteurs souvent sollicités pour traduire les propos des demandeurs d'asile pendant les entretiens d'accueil, mais également au service de santé ou à la cantine. Comme le constatent Galitzine-Loumpet et Saglio-Yatzimirsky (2020 : 4), il est important de souligner que, faute de crédits suffisants, les structures à la disposition des migrants manquent de traducteurs. En l'absence d'interprètes, l'anglais devient alors la langue véhiculaire, mais la communication reste très difficile si les travailleurs sociaux ou les exilés ne la maîtrisent pas. Selon l'enquête A. (voir plus loin, 2.1), en cas d'incompréhension trop forte, les représentants des associations ont recours à l'interprétariat par téléphone.

Au CHUM d'Ivry-sur-Seine, nous avons observé qu'un auxiliaire socio-éducatif (ASE) trilingue (français, arabe maghrébin, anglais) avait recours au service de traduction automatique en ligne *Google Traduction* dans le cadre d'entretiens d'accueil. Sur la porte de son bureau était collée une affichette en sept langues : amharique, anglais, arabe, français, italien, persan et somalien dialectal. À l'heure des repas, nous entendions des conversations en français, anglais, arabe (maghrébin, dialectal ou régional comme le somalien) entre les bénévoles et les migrants. Ces derniers échangeaient entre eux dans leurs langues premières (amharique, arabe, bengali, pashto, dari, ourdou, rromani et tigrinya). De tels croisements de langues illustrent le phénomène de déterritorialisation. Il en est de même lorsque les jeunes migrants jouent au football : le français, l'anglais et l'arabe sont privilégiés, sinon les paraverbaux comme le cri, le sifflement ou les onomatopées sont utilisés. En observant de près certains migrants ourdouphones, on a constaté que le français était principalement employé comme *translanguaging* sur ces terrains. Autrement dit, les migrants ont commencé à emprunter certains termes français dans leurs pratiques langagières comme ceux de l'administration (préfecture, dossier, récit, asile, rendez-vous, etc.), ceux du quotidien (ticket, métro, quelques formules de politesse, bureau, plat, thé, café, lait, etc.), ou ceux représentant des objets quotidiens (lave-linge, machine, portable, chaise, porte, etc.).

3. Langues de travail des demandeurs d'asile

S'agissant des demandeurs d'asile en France, comme le souligne Nadiya Ukrayinchuk (2020), ils ne sont autorisés ni à travailler, ni à suivre officiellement des cours de français, ils n'ont pas non plus accès à d'autres formes d'aides. Cependant, selon l'*Office Français de Protection des*

Réfuégiés et Apatriides (Ofpra), les demandeurs d'asile ne sont pas autorisés non plus à travailler pendant les six premiers mois suivant le dépôt de leur demande¹⁶. En tant qu'exilés, dès que le processus de demande d'asile est lancé, il faut attendre à peu près deux ou trois ans voire plus, selon le profil des demandeurs, entre le dépôt de la demande auprès de l'Ofpra puis le dépôt d'un recours éventuel en cas de rejet auprès de la *Cour Nationale du Droit d'Asile* (Cnda). L'apprentissage du français est néanmoins possible au travers des ateliers de français dans certains centres à Paris (Haque 2022), notamment au Chum d'Ivry-Sur-Seine, mais aussi au Chum Jean-Quarré, où des cours de français ont également été dispensés.

Très peu d'études se sont intéressées aux pratiques et à l'apprentissage du français des migrants dont la demande d'asile est en cours. L'étude d'Adami (2012) sur la formation des migrants adultes (FLMA) en France depuis 1960 porte sur des migrants dont la demande de séjour, quel qu'en soit le motif, (demande d'asile, regroupement familial et ainsi de suite) a été approuvée à un moment où l'apprentissage du français était l'une des clés capitales de l'intégration à la société française¹⁷. Un documentaire sur la formation au français visant uniquement des demandeurs d'asile montre que la langue est un facteur important dans la recherche d'emploi¹⁸. On y voit que le sens du travail pour les migrants est véhiculé en France par l'intermédiaire de la langue française sans laquelle ils pensent avoir des difficultés pour accéder au marché du travail. En ce sens, l'économie informelle paraît plus accessible pour les migrants car, selon Vigouroux (2013), leur manque de compétence linguistique peut les empêcher d'utiliser leur expérience professionnelle et le savoir-faire acquis dans leurs pays d'origine respectifs.

La représentation du français par les pouvoirs publics prend un autre sens pour les travailleurs étrangers dans le contexte du travail. À travers la clause « Molière », le français devient une langue obligatoire sur les chantiers publics afin de pouvoir « [...] s'assurer de la bonne compréhension

16. Voir en ligne : <<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2741>> pour condition du travail pour les exilés.

17. À ce propos, on lira aussi le rapport du Conseil de l'Europe dans lequel une approche démocratique de l'intégration est proposée. Par 'intégration linguistique' on entend « adaptation des locuteurs migrants à leur (nouvel) espace de communication, c'est-à-dire comme réorganisation des répertoires individuels et intégration des langues qui les constituent entre elles » (Beacco *et al.* 2014).

18. Documentaire intitulé « Migrants : apprendre le français autrement » par TV5Monde. En ligne : <<https://www.youtube.com/watch?v=KlaVMrSTAa4>>

des règles de sécurité sur les chantiers »¹⁹. Qui plus est, dans le cas où les ouvriers ne comprennent pas du tout le français, la présence d'un interprète assermenté serait obligatoire. Cependant selon Lola Isidro (2017 : 3), il s'avère que la clause Molière vise à limiter le nombre de travailleurs étrangers au nom de leur sécurité. Elle est aussi contestée comme illégale, discriminatoire et non-conforme au droit européen par Gilles Pellissier, rapporteur de la République²⁰ et Marianne Thyssen, commissaire européenne à l'emploi et aux affaires sociales.²¹ La loi Travail 2016 ne stipule aucune obligation d'emploi du français s'agissant des travailleurs détachés ni pour les emplois saisonniers, en l'occurrence ceux des étrangers, autrement dit, la maîtrise du français importe peu. Néanmoins, cette même loi Travail exige que les règles du droit du travail soient affichées dans les langues des travailleurs détachés. De plus, « la présence possible d'un interprète pendant les contrôles » est sollicitée²². En conséquence, le projet de la clause Molière a été infirmé par le tribunal d'instance de Lyon, le 13 décembre 2017²³. Mais il incombe aux entreprises de fournir des interprètes dans le cadre d'une clause d'interprétariat visant à traduire, entre autres, aux travailleurs des consignes de sécurité et leurs droits.

Aucun des demandeurs d'asile interviewé n'a mentionné l'affichage des normes de sécurité sur le chantier dans leurs langues comme l'ourdou ou le pendjabi, ni la présence d'un interprète pour traduire lesdites règles de sécurité ou expliquer leurs droits. En effet, le patron d'origine pakistanaise sous-traitant le chantier traduit et interprète lui-même les consignes de sécurité et les droits des travailleurs. Chaque matériel, outil ou objet de travail n'a peut-être pas d'équivalent en ourdou, c'est à

19. La Clause Molière, introduite en 2017, oblige des travailleurs étrangers à parler la langue française sur le lieu de travail sous le prétexte qu'ils sont en sécurité ou qu'ils y comprennent les règles de sécurité. En ligne : <https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/03/10/la-clause-moliere-imposant-le-francais-sur-les-chantiers-publics-une-disposition-contestee_5092855_3224.html>

20. En ligne : <http://www.marchespublicspme.com/avant-la-reponse/les-marches-publics-la-commande-publique/articles-de-referance/2017/12/19/la-clause-moliere-finalement-c-est-oui-ou-c-est-non_13177.html>

21. En ligne : <https://www.lemonde.fr/emploi/article/2017/03/19/commissaire-europeenne-la-clause-moliere-est-une-discrimination_5096976_1698637.html>

22. En ligne : <<https://travail-emploi.gouv.fr/archives/archives-courantes/loi-travail-2016/les-principales-mesures-de-la-loi-travail/article/travail-detache>>

23. En ligne : <https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/12/13/la-clause-moliere-instauree-par-laurent-wauquiez-en-auvergne-rhone-alpes-annulee-par-la-justice_5229156_3224.html>

l'employeur de fournir la traduction ou encore d'utiliser des mots français avec une prononciation fortement influencée par leur langue première, amenant ainsi à modifier les phonèmes français au profit des phonèmes de l'ourdou ou du pendjabi²⁴. Peu de séances de formation ont eu lieu car les ouvriers n'étaient pas motivés pour le français. Le pendjabi était la langue commune des ouvriers entre eux et avec leur patron pakistanais. La plupart des ouvriers travaillaient en France depuis une dizaine d'années sans parler le français, ils avaient l'impression qu'ils pouvaient continuer ainsi car, d'une part, l'apprentissage d'une langue n'est pas une chose aisée, encore moins pour ceux qui ont à peine fréquenté l'école, et d'autre part, le travail physique est épuisant sur le chantier.

Avec un bagage culturel et linguistique divers, il incombe aux exilés de chercher tout d'abord un réseau dans lequel on parle leur langue, afin qu'ils puissent travailler sans avoir à se soucier du français. Au sein du réseau ourdouphone, cela signifie que les employeurs et les employés partageant les mêmes expériences vécues révèlent une culture du multilinguisme qui paraît sensible au manque de la compétence en français et privilégie le rapport humain. En ce sens, on comprendra que l'employeur d'origine pakistanaise a très probablement le même profil, ayant des lacunes en français et ayant eu des difficultés à trouver un emploi dans un marché dominé par le français. On ne doutera pas de la dépendance linguistique des exilés par rapport aux employeurs pakistanais car ce sont les seuls à même de les recruter²⁵ (Gao Yun *et al.* 2006). Il conviendrait de souligner aussi que, dans tous les cas de figure présentés ci-après, les demandeurs d'asile éprouvent un sentiment d'« homme marginal » selon les mots du sociologue américain Robert E. Park (Park 1928). Ils parlent une « langue marginale », ce qui donne à entendre

24. On peut consulter les contenus du blog AZIL (<<https://blogs.mediapart.fr/liminal/blog>>) où l'on parle « des mots d'asile, des mots de frontières » dans ses formes diverses et polysémiques. Le terme « Préfecture », par exemple, devient *Prafektsbar* alors que le « passeur » est traduit comme *ejant* et le mot « récit » est employé comme case. En ligne : <<https://liminal.hypotheses.org/202>>. J'ai pu observer que le terme « récépissé » est modifié phonétiquement en *récipissy* avec un r rétroflexe par les ourdouphones et pendjabiphones du Pakistan et de l'Afghanistan voire par les Bangladais. Ce multilinguisme des demandeurs d'asile peut être caractérisé comme le « bricolage linguistique » ce que constate Légise (2017 : 254, citant Lüdi 1994 ; Mondada 2012), « par lequel ces derniers utilisent un ensemble de ressources existantes - parfois anciennes - pour construire de nouvelles significations ».

25. Dans ce genre de travail au noir, on ne niera pas l'exploitation des exilés en termes de rémunérations dérisoires et de droits civiques. On lira à ce propos (Yun *et al.* 2006) pour les migrants chinois en France.

que leur langue d'origine n'est pas valorisée dans le nouvel espace. Les réfugiés rencontrés pensent que même si le français peut leur donner une légitimité pour intégrer le marché du travail, ils n'imaginent un avenir en France qu'avec des incertitudes.

4. Quatre études de cas

Nous allons désormais nous pencher sur quatre études de cas tirées de notre terrain que nous présenterons sous forme de portraits linguistiques. Après avoir présenté la trajectoire des exilés rencontrés, nous examinerons les langues qui émergent au travail.

4.1 Portrait de A.

Aîné de trois frères, A. est arrivé en France avec sa fratrie en 2018. Il a aujourd'hui 20 ans alors que ses frères sont âgés de 17 ans, 15 ans et 13 ans. Tous quatre ont quitté l'Afghanistan pour l'Europe par la route en traversant plusieurs pays comme l'Iran, la Turquie, la Grèce (séjour en Grèce d'un an dans des conditions atroces), puis la Macédoine, la Serbie, la Hongrie (c'est en Hongrie que les quatre frères sont arrêtés et emprisonnés pendant deux mois), l'Autriche, l'Italie et finalement la France. Les trois frères mineurs lors de leur arrivée en France ont pu bénéficier d'un encadrement scolaire dans le campement du Chum d'Ivry-sur-Seine. Tous les quatre ont fait une demande d'asile, d'abord rejetée par l'Ofpra, puis par la Cnda (mars 2019) à la suite du recours entrepris contre la décision de l'Ofpra. Les quatre frères envisagent (février 2020) un recours auprès du Conseil d'État.

Le frère aîné A. a essayé d'apprendre le français dans un atelier au sein du campement du Chum Ivry-sur-Seine mais il a aussitôt arrêté en indiquant que « la méthode d'enseignement » adoptée par son professeur ne lui convenait pas. Lors d'un entretien intervenu un mois après, il précise que sa « santé mentale » ne lui permet pas de se focaliser sur l'apprentissage d'une langue²⁶. La première langue de A. est le pashto. Ses frères parlent également le pashto. Lourdou est parlé par A. qui l'a appris par l'intermédiaire des séries télévisées ou en fréquentant la communauté pakistanaise en France. Au sein du Chum Ivry, on trouve

26. Le terme « santé mentale » employé par A. lui-même illustre le trauma auquel un migrant est confronté depuis son pays d'origine (dépression, stress post-traumatique, idées suicidaires) qui risque de se décupler pendant la trajectoire. D'après Saglio-Yatzimirsky & Wolmark (2018 : 22), « près d'un quart des demandes de titre de séjour pour raison médicale relèvent de la santé mentale et en particulier du psychotraumatisme (OFII, 2018) ».

d'autres exilés d'origine afghane parlant le pashto. A. trouve son premier travail dans un chantier dirigé par un Pakistanais fin 2019. Il y travaille comme peintre. La langue principale sur son lieu de travail est l'ourdou. Au bout de deux mois, il a dû quitter son travail parce qu'il n'était pas rémunéré. Il est également important de noter que l'insertion professionnelle des demandeurs d'asile est menacée à cause de leur exclusion du marché du travail bien qu'ils y aient théoriquement accès sans que, dans la pratique, cela soit très effectif (Geisser 2021 : 4-5)²⁷. Ne connaissant pas le français, il est difficile pour A. de trouver un petit-boulot. Il a recours aux manuels de français de ses frères mais la lecture lui pose des problèmes. Au mois de juillet 2020, A. a trouvé un travail non-déclaré au sein d'un petit-restaurant dont le patron est un Pakistanais bilingue ourdou-pendjabi. Il travaille principalement en cuisine avec un autre collègue pakistanais, qui parle le français et qui travaille aussi à la caisse. A. a commencé à s'intéresser aux formules de politesse et à apprendre le français en entendant les conversations entre les clients et son collègue. Lors de mon dernier séjour sur le terrain (13 juillet 2020), j'ai remarqué que A. avait fait l'effort d'apprendre par cœur le menu de son restaurant. Il a des difficultés pour lire l'alphabet latin mais il parvient à le décortiquer. Il a appris quelques phrases fréquemment utilisées sur son lieu de travail comme « vous voulez quoi? », « quelle sauce? », « asseyez-vous », « tout de suite » ainsi que les noms de toutes les sauces et de tous les plats. Il est important de souligner que A. n'est pas capable de produire une phrase en français mais, par le biais d'un réseau étroit non-francophone, il a pu s'insérer dans le marché du travail grâce à l'ourdou.

4.2. Portrait de N.

Arrivé en France, en provenance d'Afghanistan, depuis trois mois avec sa famille qui comprend sa femme et deux enfants, N. est un demandeur d'asile ourdouphone et cherchait désespérément un travail lors de notre première rencontre. Tout en sachant qu'il n'avait pas le droit de travailler en tant que demandeur d'asile, N. avait pourtant demandé à ses homologues de lui donner des pistes pour la recherche d'un emploi. N. n'a pas appris le français, et malgré l'atelier de français au sein de son Chum, il ne s'y intéresse pas. À la question « comment envisage-t-il de travailler en France sans connaissance du français », il répond en ourdou :

27. Geisser (2021) appuie son article sur deux rapports (Barrot & Dupont 2020 et *Jesuit Refugee Service* 2021) évoquant l'insertion professionnelle des demandeurs d'asile en France, pourtant aucune mention de langue ou barrière linguistique n'y est abordée.

Extrait 1 :

« On ne travaille pas avec la bouche, on travaille avec les mains, pourquoi le français est-il nécessaire? » (Traduit depuis l'ourdou).

Selon N., le travail manuel précède et est prioritaire à la langue. On ne note pas d'inquiétude explicite ni chez lui, ni chez les autres exilés au sujet du français, sa demande d'asile n'implique pas l'apprentissage du français ou une quelconque compétence dans la langue du pays de protection. N. se dépeint lui-même comme un ouvrier dans un chantier du bâtiment bien que le travail proposé s'inscrive dans un cadre non déclaré qui risque de lui causer des inconvénients.

4.3. Portrait de W.

Âgé de 20 ans, W. est arrivé en France au mois de novembre de 2019 après avoir quitté le Pakistan en 2017 en étant mineur. Il a traversé plusieurs pays comme l'Iran, la Turquie, la Grèce, la Bosnie, la Serbie et l'Italie avant d'arriver finalement en France. J'ai rencontré W. le 14 mars 2020 dans le camp des migrants au bord du canal Saint-Denis. Sa langue maternelle est le pendjabi et il parle l'ourdou et un peu de grec et de serbe, les deux dernières langues apprises lors de son séjour en Grèce (pendant neuf mois) et puis en Serbie (pendant un mois). Un mois après son arrivée en France, W. a trouvé un travail comme peintre dans le bâtiment grâce à un réseau pakistanais qu'il connaissait depuis le départ de sa terre natale. La société où il travaille est dirigée par une personne d'origine pakistanaise. Cette dernière parle en pendjabi avec tous ses employés d'origine pakistanaise, certains étant déclarés, d'autres travaillant au noir. Comme la seule langue de travail est le pendjabi, W. n'a jamais eu besoin d'apprendre le français. Ma deuxième rencontre avec lui a eu lieu au mois de juin 2020 lorsqu'il a déménagé pour vivre avec d'autres Pakistanais en colocation dans un appartement de la banlieue nord de Paris. Sa demande d'asile a été rejetée par l'Ofpra ainsi que par la Cnda. Il envisage de faire un recours auprès du Conseil d'État avec l'aide de son avocat. Lors de notre deuxième entretien, W. regrette de ne pas avoir encore appris le français; de plus, pris par son travail dans un milieu pendjabiphone et ourdouphone et vivant parmi des personnes partageant les mêmes vécus culturels et linguistiques, il n'a pas de temps à consacrer à son apprentissage. Cela montre que dans un milieu de travail multilingue correspondant aux répertoires linguistiques des migrants (ourdou, pendjabi, quelques mots de français) l'impact du

travail est tel qu'il ne permet pas de développer les compétences en français. L'hégémonie du français s'éclipse dès lors que le multilinguisme prévaut. W. connaît quelques formules de politesse et quelques verbes du quotidien sous la forme impérative, comme « allez », « viens », « mange », « bois ». Selon lui, le français l'aidera à mieux s'assimiler dans la société mais, pour le moment, il se débrouille comme il peut car il n'a pas besoin du français dans son quotidien. À l'instar des migrants congolais en Afrique du Sud, comme l'a montré Vigouroux (2013 : 299), il existe chez eux un concept de « débrouille » qui aide les individus à survivre dans un environnement socioéconomique défavorable. Ce même concept de « débrouille » existe pour les migrants en France (notamment les ourdouphones participant à mon étude) dans un environnement peu propice en matière de travail. Les migrants exercent différemment leur métier par rapport à leur pays d'origine ou s'apprentent à apprendre un nouveau métier. Dans le cas du migrant A., évoqué plus haut, mécanicien en Afghanistan, son savoir-faire et son manque de compétence en français ne lui ont pas permis d'exercer le même métier, il bascule vers la peinture, qu'il décrit comme un « travail facile ».

4.4. Cas de figure de S.

En couple, S. âgé de 30 ans, d'origine afghane, arrive dans le campement du Chum Ivry avec sa femme au milieu de l'année 2018. Lors de mon entretien avec lui (20 février 2019), il déclare le pashto comme sa langue maternelle. Il parle également l'ourdou et l'anglais. Sa demande d'asile qui concerne aussi sa femme a été déposée auprès de l'Ofpra. S. aimerait travailler dans le secteur du commerce mais son plus grand handicap est son manque de connaissance du français. Il s'étonne qu'en France l'anglais ne soit pas l'une des langues communes dans le quotidien :

Extrait 2 :

« Ils ont un défaut, ils ne savent pas parler en anglais, en Afghanistan, les analphabètes parlent mieux en anglais qu'eux ». (Traduit depuis l'ourdou).

S. regrette que sa connaissance de l'anglais ne serve à rien en France et semble avoir été abusé par l'image qu'il se faisait de la France où selon lui, à l'instar du Royaume-Uni, l'anglais aurait dû être l'une des langues parlées au quotidien. Selon Schütz (2003 : 24), un étranger est ébranlé « lorsqu'il découvre que les éléments de son nouvel environnement s'avèrent très différents de ce à quoi il s'attendait lorsqu'il était encore

chez lui ». Il ne s'agit pas ici d'un cas isolé, il semble que ce soit le cas d'à peu près tous les exilés qui véhiculent une image positive aussi bien au niveau économique (facilité d'insertion au marché de travail) que linguistique (tolérance vis-à-vis des allophones et bilinguisme anglais). Ces présupposés de base relatifs à la langue signifient, par exemple, que la colonisation britannique dans le sous-continent indien est interprétée comme une colonisation de langue anglaise et de couleur blanche. Partir pour l'Europe signifie partir vers des pays anglophones. S. envisage de devenir entrepreneur dans le secteur des appareils électroménagers mais il faudrait qu'il passe par le français. Cependant, l'apprentissage du français lui semble difficile du fait d'une mauvaise santé mentale, à l'instar de A., liée, selon ses dires, à la longueur de son voyage et de mauvaises conditions d'accueil en France. À cela s'ajoute l'incertitude qui plane sur son devenir, ne sachant pas si sa demande d'asile sera approuvée ou non.

Conclusion

Dans cet article, nous nous sommes focalisés sur l'insertion linguistique au travail des demandeurs d'asile allophones en France. L'analyse montre que le manque de compétence en français ne pose pas aux exilés de problème impérieux pour travailler. Au sein de l'économie informelle, leurs réseaux leur permettent de trouver un emploi sans avoir besoin de connaître le français. Il s'avère qu'un autre monde fonctionne simultanément en parallèle aussi bien pour les migrants allophones que pour d'autres communautés migrantes ou travailleurs non déclarés, comme le rapporte la *Commission d'Orientation pour l'Emploi* de 2019. L'étude concernait des demandeurs d'asile ourdouphones, mais une recherche auprès d'autres communautés linguistiques telles que les Bangladais, les Sri Lankais ou les migrants de l'Europe de l'Est pourrait sans doute présenter des résultats similaires. Comme nous avons pu montrer dans le portrait A. et aussi pour le W., le français est à peu près complètement éclipsé comme langue de travail car les employeurs d'origine pakistanaise parviennent à faire fonctionner tout un chantier grâce à leurs ressources langagières en ourdou ou pendjabi.

Les exilés non-francophones ont conscience que la connaissance du français leur ouvrira de nouveaux horizons, permettrait de mieux connaître leurs droits sociaux et s'intégrer plus facilement à la société grâce à la seule langue priorisée de la République française. Par ailleurs, les exilés rencontrés vivant dans l'incertitude de savoir si la France sera leur pays d'installation, il convient de souligner que certains d'entre eux

manquent de motivation pour apprendre le français en raison de leur état de santé éprouvé par la trajectoire tumultueuse suivie depuis leur pays d'origine.

Les données empiriques recueillies montrent qu'il est possible de travailler en France en contournant leur manque de compétence en français. Canagarajah explique ce phénomène ainsi (2017 : 5) : « alors que la langue est importante pour la mobilité, la mobilité a aussi changé notre compréhension de la langue »²⁸. La mobilité, précise Canagarajah, a tout simplement rendu visible de nouvelles pratiques communicatives. Les interactions entre les employeurs et les demandeurs d'asile d'une part, et entre les demandeurs d'asile de différentes origines d'autre part, révèlent que les pratiques langagières hétérogènes sont susceptibles de prendre de nouvelles formes innovatrices. Il serait toutefois important que les exilés puissent bénéficier d'un accompagnement par la médiation, d'une part d'un interprète pour mieux connaître les droits au travail et, d'autre part, par le biais d'outils faciles à élaborer leur permettant de jongler entre leur langue première et le français. Enfin, il semble primordial pour une étude critique des pratiques langagières en contexte migratoire, que la communauté scientifique s'intéresse aux récits qui mettent en lumière les conditions et droits du travail, notamment clandestin.

Références bibliographiques

- Adami H. (2012), « La formation linguistique des migrants adultes », *Savoirs* 29, p. 9-44.
- Barrot J.-N. & Dupont S. (2020), « Rapport d'information relatif à l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés », Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. En ligne : <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/115b3357_rapport-information#>
- Beacco J.-C., Little D., Krumm H.-J & Thalgott, P. (2014), *L'intégration linguistique des migrants adultes : d'un pays à l'autre, d'une langue à l'autre*. Conseil de l'Europe.
- Beneduce R. (2008), « Undocumented bodies, burned identities: refugees, sans papiers, harraga when things fall apart », *Social Science Information* 47, p. 505-527.

28. Citation originale: « *while language is important for mobility, mobility has also changed our understanding of language* ».

- ILO. (1972), *Employment, incomes and equality: a strategy for increasing productive employment in Kenya*, Genève, ILO.
- Blanchard E. & Rodier C. (2016), « Crise migratoire : ce que cachent les mots », *Plein droit* 111, p. 3-6.
- Blommaert J. (2001), « Investigating narrative inequality: African asylum seekers' stories in Belgium », *Discourse & Society* 12, p. 413-449.
- Bochmann K. (2013), « Hégémonie langagière : prestige et fonctions du français en Europe », dans Kremnitz G. (dir.) avec le concours de Broudic F. et du collectif HSLF, *Histoire sociale des langues de France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 189-197.
- Bourdieu P. (1978), « Savoir ce que parler veut dire », *Le français aujourd'hui* supplément 41, p. 51-57.
- Canagarajah S. (2017), « Introduction: the nexus of migration and language. The emergence of a disciplinary space », dans Canagarajah S. (dir.), *The Routledge Handbook of Migration and Language*, Oxon & New York, Routledge, p. 1-28.
- Canut C. (2012), « Les mots de la migration : productions de discours et mises en récit de la mobilité », *Annuaire de l'EHESS*, p. 640-642.
- Chuang Y.-H. (2021), *Une minorité modèle? : Chinois de France et racisme anti-Asiatiques*, Paris, La Découverte.
- Dumont G.-F. (2018), *Géographie des populations. Concepts, dynamiques, perspectives*, Paris, Armand Colin.
- Erfurt J. (2013), « Le problème des “marchés linguistiques” dans le sens de Bourdieu », dans Kremnitz G. (dir.) avec le concours de Broudic F. et du collectif HSLF, *Histoire sociale des langues de France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 113-116.
- Fina (de) A. (2003), *Identity in Narrative: A study of Immigrant Discourse*, Amsterdam, John Benjamins.
- Galitzine-Loumpet A. & Saglio-Yatzimirsky M.-C. (2020), « Traduire l'exil : l'enjeu central des langues », *Plein droit* 124, p. 3-8.
- Geisser V. (2021), « La fabrication étatique de l'indignité ou comment la France organise l'exclusion professionnelle des demandeurs d'asile », *Migrations Société* 184, p. 3-10.

- Guillon M. (1992), « Flux de réfugiés et flux migratoires en France », *Les réfugiés en France et en Europe : quarante ans d'application de la Convention de Genève 1952-1992*. Actes du colloque, Paris, OFPRA.
- Haque S. (2022), « La survie des langues : pratiques langagières et paysages linguistiques au sein des centres d'exilés en France », dans Saglio-Yatzimirsky M-C. & Galitzine-Loumpet A. (dir.), *Lingua (non) grata. Langues, violences et résistances dans les espaces de la migration*, Paris, Presses de l'Inalco. En ligne: <<http://books.openedition.org/presse-sinalco/44766>>
- Hart K. (1973), « Informal income opportunities and urban employment in Ghana », *The Journal of Modern African Studies* 11, p. 61-89.
- Isidro L. (2017), « Travailleurs détachés, travailleurs délaissés », *Plein droit* 113, p. 3-6.
- Jesuit Réfugiée Service. (2021). *Bien accueillir les réfugiés et mieux les intégrer. Valorisation des compétences, formation, travail. Pour une politique alliant droit et efficacité, harmonisée au niveau local et européen*. En ligne : <<https://www.jrsfrance.org/reussir-laccueil-et-lintegration-des-refugies-en-france/>>
- Krieger-Krynicky A. (1989), « Immigrés pakistanais en France. Réfugiés afghans au Pakistan » *Hommes et Migrations* 1121, avril 1989, p. 11-15.
- Laacher S. (2010), *De la violence à la persécution, femmes sur la route de l'exil*, Paris, La Dispute.
- Léglise I. (2017), « Multilinguisme et hétérogénéité des pratiques langagières. Nouveaux chantiers et enjeux du Global South », *Langage et Société* 160-161, p. 251-266.
- Lüdi G. (1994), « Dénomination médiate et bricolage lexical en situation exolingue », *Acquisition et interaction en langue étrangère* 3, p. 115-146.
- Mondada L. (2012), « L'organisation émergente des ressources multimodales dans l'interaction en *lingua franca* : entre progressivité et intersubjectivité », *Bulletin Suisse de Linguistique Appliquée* 95, p. 97-121.
- Montagut M. (2016), « L'emprise de la torture : Les troubles langagiers des demandeurs d'asile face aux attentes institutionnelles », *Langage et Société* 158, p. 89-105.
- Nguié H. M. (2020), « Tontines et prostitution à Château-Rouge », *Revue internationale des études du développement*, 244, p. 81-96. En ligne :

<<https://www.cairn.info/revue-internationale-des-etudes-du-developpement-2020-4-page-81.html>>

- Olivier de Sardan J.-P. (1995), « La politique du terrain », *Enquête* 1, p. 71-109.
- Park R. E. (1928), « Human migrations and the marginal man », *American Journal of Sociology* 33, p. 881-893.
- Potot S. (2006), « Le réseau migrant : une organisation entre solidarité communautaire et “zone de libre-échange” », *Migrations Société* 18 (105-106), p. 49-74.
- Saglio-Yatzimirsky, M.-C. & Wolmark, L. (2018). « Santé mentale des exilés en France : entre impuissance et créativité », *Revue européenne des migrations internationales* 34, p. 21-27.
- Sammut C. (1976), « L’immigration clandestine en France depuis les circulaires Fontanet, Marcellin et Gorse » dans *Les travailleurs étrangers en Europe occidentale*, Actes du colloque organisé par la Commission nationale pour les études et les recherches interethniques, Nice, Institut d’études et de recherches interethniques et interculturelles, p. 379-397. En ligne : <https://www.persee.fr/doc/AsPDF/ierii_1764-8319_1976_act_6_1_921.pdf>
- Schütz A. (2003), *L'étranger*, Paris, Éditions Allia, 1944.
- Simone R. ([2018] 2021), *La grande migration et l'Europe*, Éditions Gallimard (électronique).
- Souleymane A. & Agbessi N. (2021), « Expériences migratoires de jeunes Ouest-Africains en France », *Voix plurielles* 18 (1), p. 16-33.
- Ukrayinchuk N. (2020), « Les effets de long terme de la durée d’instruction des demandes d’asile sur l’intégration des réfugiés » dans El-Mallakh N. & Rapoport H. (dir.) Dossier « Migration, intégration et culture : approches économiques », *De facto*. En ligne : <<http://icmigrations.fr/2020/06/08/defacto-020-04/>>.
- Vigouroux C. B. (2013), « Informal economy and language practice in the context of migrations », dans Duchêne A., Moyer M. & Roberts C. (dir.), *Language, Migration and Social Inequalities: A Critical Sociolinguistic Perspective on Institutions and Work*, Bristol, Multilingual Matter, p. 296-328.

- Womersley G. & Kloetzer L. (2018), « Voies de “resubjectivation” chez les demandeurs d’asile victimes de torture », *Nouvelle revue de psychosociologie* 25, p. 131-146.
- Saglio-Yatzimirsky M-C. & Galitzine-Loumpet A. (dir.) (2022). *Lingua (non) grata : Langues, violences et résistances dans les espaces de la migration*, Paris, Presses de l’Inalco.
- Yun G., Lévy F. & Poisson V. (2006), « De la migration au travail. L’exploitation extrême des Chinois-e-s à Paris », *Travail, genre et société* 16, p. 53-74.
- Zavella P. (1996), « Feminist Insider Dilemmas: Constructing Ethnic Identity with “Chicana” Informants » dans Wolf D. L. (dir.), *Feminist Dilemmas in Fieldwork*, Colorado, Westview Press, p. 138-159.

